

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
0413316498

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD / MME PATRICIA SAEZ**

OBJET : Subventions aux associations œuvrant dans le domaine des ressources naturelles et des risques environnementaux et cotisation d'adhésion à ATMO Sud Provence Alpes Côte d'Azur - 5ème répartition - exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et risques environnementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 50 du 24 juillet 2020, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation ressources naturelles et risques environnementaux. Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette cinquième répartition des crédits de subvention 2020, il est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 47 000 € en fonctionnement selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- 4 demandes de subvention déposées par 4 associations pour un montant de 17 000 €
- 1 versement de cotisation pour l'adhésion du Conseil départemental des Bouches du Rhône à l'association ATMO Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour un montant de 30 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL